

L'EXPERTISE DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX
FAIT BATTRE LE CŒUR DE VOTRE VILLE.



Notre travail ne se voit pas, il se vit.
Parce que derrière chacun des services, projets
et innovations qui accompagnent votre quotidien,
il y a les idées et l'expertise des professionnelles et
professionnels municipaux de l'agglomération de Montréal.



ÉTATS FINANCIERS 2023

REDDITION DE COMPTES 2023

BUDGET 2024

PLAN D'ACTION 2024

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
FAITS SAILLANTS - REDDITION DE COMPTES - RÉEL 2023.....	4
FAITS SAILLANTS ET HYPOTHÈSES - BUDGET 2024	7
RÉALISATIONS 2023 ET PLAN D’ACTION 2024.....	9
RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS	21
DIRECTEURS ET DIRECTRICES DE SECTION	25
TABLEAU DE BORD DES GRIEFS.....	31

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Cher·e·s collègues,

En 2023, plusieurs mandats prioritaires en lien avec la négociation des conventions collectives ont été amorcés. Ils se poursuivront en 2024 en vue du renouvellement des conventions collectives de Montréal, Mont-Royal, Westmount et Côte-St-Luc. Il est primordial d'obtenir des contrats de travail dont les conditions et avantages sont représentatifs de la réalité sociale contemporaine, ainsi que des attentes des membres. L'évolution du contexte économique au cours des dernières années, ainsi que les nouvelles réalités de la conciliation travail-famille-vie personnelle teinteront les discussions aux différentes tables de négociation.

La valorisation des professionnel·le·s demeure au cœur des préoccupations du SPPMM, que ce soit du point de vue des pratiques quotidiennes en matière de relations de travail, que de la négociation des conditions de travail et des discussions menant à diverses ententes avec l'Employeur.

Le SPPMM compte désormais plus de 3000 membres, ce qui a nécessité la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle. Celle-ci sera complétée en 2024, mais les bénéfices des étapes déjà franchies se font déjà sentir sur nos opérations. Des réflexions menant à la révision ponctuelle de l'organisation du travail, tant au niveau administratif que des relations de travail, permettront au Syndicat de maintenir la qualité des services offerts aux membres, malgré la croissance de leur nombre et la complexité des enjeux.

Par ailleurs, le SPPMM envisage de poursuivre et d'amplifier les efforts consentis depuis quelques années afin de développer des liens plus étroits avec ses membres. Ainsi, le service de première ligne aux membres a pris de l'ampleur et permet de vous offrir un accompagnement soutenu pour tous les enjeux associés à vos conditions de travail et ce, tout au long de votre carrière.

Prévenir des situations insoutenables dans nos milieux de travail, faire respecter nos conditions de travail, discuter de solutions favorables pour les membres aux prises avec des enjeux de relations de travail et avancer avec vous vers l'avenir en négociant des conditions de travail avant-gardistes, ce sont l'ADN et la signature de votre Syndicat.

Pour en apprendre plus, je vous invite à consulter la Reddition de compte 2023, les États financiers 2023 vérifiés par la firme Mazars, le Budget et le Plan stratégique 2024.

J'espère que ces documents et projets vous inciteront à participer à notre assemblée générale statutaire du 26 mars prochain.



Anne Dorais, Présidente

FAITS SAILLANTS - REDDITION DE COMPTES - RÉEL 2023

Les dépenses 2023 du SPPMM se chiffrent à 2,22 M\$, soit 0,70 M\$ ou 31,36% en-deçà du budget voté.

Les produits comptabilisés sont à la hauteur de 3,04 M\$, pour un excédent de 0,28 M\$ ou 10,27%, notamment au chapitre des augmentations salariales et du nombre de membres.

L'excédent des produits sur les charges se chiffre à 0,82 M\$.

Un transfert de 0,56 M\$ du fonds général au fonds de défense a été inscrit aux états financiers dans le but d'y affecter une somme totale de 5,4 M\$, et ce afin de respecter l'encadrement administratif, lequel prévoit, en 2023, un montant de 1,8\$ par membre, indexable annuellement.

PRODUITS (écart favorable de 129 M\$)

(En milliers de dollars)

Les cotisations salariales sont en hausse de 109,0 \$ ou 4,29% par rapport au budget. Cet écart est attribuable aux hypothèses budgétaires, lesquelles demeurent une approximation, entre autres, des statutaires versés pendant l'année et des projections estimées de la variation du nombre de professionnel·le·s pendant l'année de référence.

Les revenus de libérations syndicales comprennent le salaire de la présidente et 1834 heures de libérations syndicales additionnelles, lesquelles sont remboursées au SPPMM, tel que stipulé dans la convention collective. Les charges sociales ainsi que les coûts du régime de retraite payés par l'employeur sont pris en compte dans le total des produits et des charges. Ceux-ci sont en baisse de 20,0 \$ par rapport aux hypothèses budgétaires.

Les revenus de placement proviennent d'obligations à un taux moyen de 2,72% en 2023. Ceux-ci accusent une augmentation de 2% par rapport à 2022 et un écart favorable de 40%, soit 32,0 \$ par rapport au budget 2022. Cette augmentation par rapport à 2022 est attribuable à la hausse des taux d'intérêts sur le marché.

Le fonds d'éducation syndicale est constitué, tel que stipulé aux conventions collectives des trois (3) villes reconstituées visées, de 0,3% de leur masse salariale (Cote Saint-Luc, Mont-Royal, Westmount).

Les autres revenus sont constitués essentiellement d'une entente de partenariat avec Beneva et de ristourne provenant de la Caisse Populaire Desjardins.

CHARGES (écart total favorable de 695 \$)

(En milliers de dollars)

Services professionnels (écart favorable de 122,0 \$)

Le niveau de la dépense en services professionnels dégage un écart favorable de 26% (462,2 \$) par rapport au budget prévu de 584,4 \$.

Cet écart s'explique principalement au chapitre des coûts pour divers services professionnels qui sont reportés en 2024.

Libérations syndicales – instances (écart favorable de 290,4 \$)

Il s'agit du coût de rémunération de l'exécutif et des officiers syndicaux lorsqu'ils sont libérés aux frais du SPPMM. L'écart s'explique par le changement de la comptabilisation des libérations syndicales. Cet écart important s'explique également, en grande partie, par la mise en veilleuse de comités, tel que le comité de négociation Ville de Montréal puisque nous avons une convention collective active.

Charges salariales (écart favorable de 133,3 \$)

Les charges salariales prévues au budget 2023 incluent la rémunération de deux (2) conseillères en relations de travail (CRT) à la défense des droits des membres du SPPMM, d'une adjointe administrative, d'une archiviste, d'une technicienne en relations industrielles, d'une agente en gestion de ressources financières et de l'allocation des membres du comité exécutif.

Cet écart favorable s'explique, notamment, par le fait que la dotation du poste en communications n'a pas été comblé en 2023.

Administration générale (écart favorable de 59,8 \$)

À titre d'information, le poste d'amortissement des immobilisations 2023 inclut les principales immobilisations suivantes :

- Le développement de logiciels internes;
- Les acquisitions d'équipements informatiques;
- Le mobilier de bureau;
- Le solde des améliorations locatives.

La dépense pour les assurances a été moindre que prévue et génère un surplus, compte tenu du fait que le Syndicat est toujours à la recherche d'un assureur qui pourra offrir une couverture complète en responsabilité pour ses officiers syndicaux.

Les dépenses d'équipements en lien avec le télétravail ont été moins élevées que prévues, générant un surplus de 10,0 \$.

Les dépenses autres, en lien avec les demandes du bureau de direction, ne se sont pas réalisées en 2023; cela génère un surplus de 30,0 \$.

Les dépenses d'amortissement ont été surévaluées d'une somme de 12,2 \$.

Frais de réunion et de représentation (écart favorable de 76,2 \$)

Le budget prévoyait la tenue de trois (3) assemblées dont l'écart favorable s'explique principalement par le fait qu'il a été convenu de faire deux (2) assemblées en une soirée. Cela a généré des économies de location de salle, de service de traiteur et de webdiffusion.

Communications (écart favorable de 13,4 \$)

Depuis 2017, le SPPMM s'est entouré d'équipes externes spécialisées afin de renforcer sa notoriété et d'avoir un meilleur accès aux différents médias.

La dépense 2023 en matière de relations publiques et de conseils en communication fut moindre que celle prévue au budget, car plusieurs publications, internes et externes, ont dû être réalisées par les membres de l'exécutif, en raison de leur contenu hautement spécialisé.

FAITS SAILLANTS ET HYPOTHÈSES - BUDGET 2024

Le budget est en croissance de 8,75% par rapport au budget 2023 et se chiffre à 3,17 M \$ pour 2024. Ce budget est équilibré quant aux produits anticipés. À ce chapitre, les revenus de cotisations présentent, à eux seuls, une variation à la hausse de 9,1%. La croissance est due à l'augmentation du nombre de membres et aux augmentations salariales. Les revenus sur placements augmentent de 50% à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché. Au chapitre des charges, celles-ci sont équilibrées aux revenus.

Le budget est ventilé de la façon suivante : libérations syndicales pour 23,95% (758,3 \$), les charges salariales des employés pour 26,41% (836,4 \$), les services professionnels pour 26,04% (824,5 \$), les frais d'administration générale pour 11,92% (377,3 \$), les frais de réunion et de représentation pour 7,20% (228,0 \$) et les communications pour 4,48% (142,0 \$).

Pour 2024, à l'instar des autres années, les dépenses de **libérations syndicales** regroupent les coûts horaires, les charges sociales et le régime de retraite, assumés par le Syndicat, des membres de l'exécutif, du bureau de direction, ainsi que de l'ensemble des membres participant aux divers comités et mandats 2024. Ces mandats comprendront, en priorité, les échanges et travaux pour la défense des membres, la négociation des conventions collectives des villes de banlieues, ainsi que les comités suivants : télétravail, assurances collectives, classification des fonctions, occasionnels, bibliothécaires occasionnels à temps partiel, productivité et travail à un tiers, environnement et sécurité, conciliation travail/retraite, élections, surveillance, régime de retraite, refonte des statuts et règlements du syndicat et placements, de même que le sous-comité consultatif sur le racisme et la discrimination systémique. Plusieurs encadrements et processus seront également élaborés ou revus. Il est à noter que, depuis la signature de la nouvelle convention collective, l'article 3.3.7 de la convention stipule qu'un coût pour les charges sociales et le régime de retraite sera imputé en regard des heures facturées au SPPMM, aux fins de libérations syndicales.

Les **services professionnels** sont notamment composés de services juridiques et actuariels. L'apport de nos services d'experts permet au Syndicat de s'acquitter de son devoir de représentation. Cette projection 2024 prend en considération les griefs et requêtes, entrepris à ce jour et anticipés, la préparation pour la poursuite de la contestation de la Loi 15 et les demandes d'autorisation pour représentation à la Cour Suprême, ainsi que les travaux associés aux différentes négociations de conventions collectives. Un nombre important d'heures pour services actuariels est notamment prévu pour des enjeux associés au régime de retraite, tels que la négociation et la révision, le cas échéant, des politiques de financement des régimes de retraite auprès des villes visées, la révision du règlement du régime de retraite à Montréal, de même que les travaux qui feront suite à la proposition syndicale de la révision de structure de gestion des placements au sein de la caisse commune et la révision des délégations à la commission du régime de retraite et à la caisse commune – Montréal.

Des budgets sont également prévus pour l'octroi d'un contrat d'une firme externe pour la confection de processus internes en lien avec les relations de travail, le maintien et l'amélioration du système de suivi de dossier des membres, de la formation pour le bureau de direction et de la formation, sous forme de 5@7, pour l'ensemble des membres et finalement la mise à niveau du registrariat du syndicat qui date des années 2000.

Les dépenses liées à la **communication** en hausse de 45,64% par rapport au budget 2023 ont été projetées afin de réaliser les mandats ci-dessous :

- Poursuivre la valorisation de l'expertise des professionnel·le·s sur la place publique par la continuité de notre campagne de notoriété;
- Communiquer professionnellement avec l'ensemble des membres, des représentants de l'Administration municipale et des élus;
- Maintenir notre réseau média pour permettre d'avoir une voix auprès des intervenants cibles;
- Apporter des améliorations au site internet;
- Accroître la mobilisation des membres.

Les charges salariales sont en hausse de 8,84% par rapport au budget 2023, à la suite d'une réorganisation interne menée par une firme d'experts durant l'année 2021. Il a été recommandé d'ajouter trois (3) postes au sein du SPPMM : un poste de technicien administratif qui a été comblé en 2022, un poste de premier répondant qui a été comblé 2023 et un poste en communication qui restent à combler en 2024. Ceci s'explique par l'ajout de dossiers de plus en plus complexes, par le nombre croissant de membres et par la volonté du Syndicat de maintenir l'expertise à l'interne.

Les frais d'administration générale sont en hausse de 11,88%. Cette hausse est attribuable essentiellement à l'augmentation du coût de la vie. Il s'agit des frais pour le loyer, les taxes municipales, d'entretien, de sécurité, de téléphone, d'assurance, de fournitures de bureau, etc. Nous retrouvons également dans cette section un don qu'offre le SPPMM à un organisme à but non lucratif.

Les frais de réunion et de représentation affichent une augmentation de 7,2%. La projection budgétaire a été établie en fonction des assemblées générales en mode hybride, de la tenue de bureaux de direction, de comités spéciaux, statutaires, conventionnés, de formation sous forme de 5@7 et d'activités pour accroître la mobilisation.

RÉALISATIONS 2023 ET PLAN D'ACTION 2024

RELATIONS DE TRAVAIL

- Échanges avec la Direction des relations de travail afin de trouver des solutions aux enjeux soulevés par les parties, notamment en lien avec les problématiques associées aux horaires non conformes lors des journées en présentiel, aux aménagements de bureaux déficients, aux demandes spécifiques de télétravail pour condition médicale précaire, de même que celles liées au climat de travail au sein de certaines unités (Montréal – 2023-2024);
- Négociation visant des modifications à la convention collective, de manière à enrayer la discrimination appliquée aux prestations supplémentaires d'assurance parentale et avantages se soldant par une lettre d'entente signée en 2023 et par une transaction et quittance prévoyant le remboursement, à titre d'indemnité, de prestations supplémentaires d'assurance parentale pour ceux et celles qui se seraient prévalus de leur droit de prendre un congé parental en prolongation d'un congé de paternité ou d'un congé d'adoption (Montréal – 2023-2024);
- Suivi relatif aux conditions de télétravail et de travail en présentiel, à la suite de la mise en application de la plus récente lettre d'entente (Montréal – 2023-2024);
- Tel que prévu aux statuts et règlements du Syndicat, rencontres annuelles avec les directeurs de section suivies de rencontres avec les membres de chacune des sections syndicales, afin de discuter des problématiques existantes dans leur milieu et rencontres, le cas échéant, avec les directeurs de services concernés afin de sensibiliser la haute direction aux différents problèmes et de rechercher une modification des comportements, le cas échéant (2024);
- Participation à des séances de comités mixtes de relations professionnelles (CMRP) central et locaux (2023-2024);
- Interventions auprès des relations de travail pour faire respecter les conventions collectives (2023-2024);
- Participation et témoignages à diverses audiences devant un arbitre, le Tribunal administratif du travail (TAT) ou la Cour supérieure (2023-2024);
- Début et poursuite des rencontres avec l'Employeur (Ville de Montréal) dans le cadre de la création des comités introduits par la convention collective : création de ceux-ci et mise en place d'un agenda (comité sur la productivité et le travail à un tiers, comité de classification des fonctions, comité sur les occasionnels, comité sur les bibliothécaires occasionnels à temps partiel, comité sur la conciliation travail/retraite, comité sur les assurances collectives traitant notamment de la croissance importante des coûts d'assurance, comité sur l'environnement et la sécurité) (2023-2024);

- En conformité avec la lettre d'entente 2020-V-110 signée le 6 février 2020, révision des lettres d'entente dans le but d'identifier les lettres caduques, celles toujours en vigueur et celles qui suscitent un litige quant à leur validité; poursuite de la défense de ces dernières, le cas échéant (Montréal – 2023-2024);
- Obtention de 8 règlements : transactions et quittances et ententes de règlement liées à l'intégration de certains professionnels du Bureau de l'inspecteur général (2023);
- À la suite de la décision non concluante du grief, discussions au sein du comité conventionné sur les assurances collectives en lien avec les nombreuses problématiques, notamment les enjeux liés aux notions d'invalidité, au maintien des prestations après 18 mois d'invalidité et à la croissance des coûts des primes. Discussions pour décrire et trouver des solutions liées au mauvais traitement et au manque de considération dans le cadre des dossiers de maladie non professionnelle et des situations problématiques liées à la santé (Montréal – 2023-2024);
- Nombreuses rencontres de l'équipe syndicale en vue de soulever les problèmes existants et de trouver des solutions relatives au télétravail (Montréal – 2023-2024);
- 11 journées d'audition 2023 :
Requêtes en accréditation selon l'article 39 du Code du travail (Requêtes en 39) : 2 journées d'arbitrage, notamment pour le dossier associé à la diplomation et pour celui lié à l'emploi de chargé de projets à Ville-Mont-Royal; 1 journée d'arbitrage pour une requête en vertu de l'article 47.2; 1 journée d'arbitrage pour une plainte en vertu de l'article 15 et 7 journées pour divers griefs;
- 1 requête en 39 prévue (requête en accréditation – dossier de la diplomation) (2024);
- 31 journées d'audition prévues pour les griefs connus (2024);
- Vigie relativement aux requêtes en 39 potentielles (2024);
- Dépôt de 46 griefs dont 23 liés aux mesures administratives et disciplinaires et 15 liés à la gestion déficiente de la convention collective (2023); préparation et défense de griefs liés aux problématiques vécues par les membres (2023-2024);
- 26 lettres d'entente signées, notamment pour l'application du temps partiel, prolongation de périodes d'essai, demande de congé d'adoption banque mixte (Montréal – 2023);
- Plusieurs rencontres préparatoires ciblées et relatives aux griefs portant sur la diplomation et sur le concept et les conditions des gardes (2023-2024);
- Plusieurs rencontres en Comité mixte de relations professionnelles (CMRP) permettant de régler des situations litigieuses et évitant le dépôt de griefs (2023-2024);
- Contestation de la Loi 15 – Déclaration d'inconstitutionnalité (appel) : Suite des préparations et demandes d'autorisation pour représentation à la Cour Suprême (2023-2024);

- Dépôt des argumentations écrites pour la reconnaissance de la lettre d'entente 92-V-03 (Demande de compensation des pertes d'avantages financiers subis au régime de retraite, à la suite de l'adoption de la Loi 15), à la suite de la décision portant sur la prescription des délais, mise en place et exécution d'un plan d'action pour l'obtention d'une décision relative à la caducité de la lettre d'entente (Montréal – 2023-2024);
- Rencontres et échanges au sein du Conseil québécois des syndicats professionnels (CQSP), notamment sur les problématiques liées aux prochaines négociations de conventions collectives (2023-2024);
- Dossier des stagiaires – Vigie quant au nombre et aux conditions relatives à l'embauche de stagiaires (2023-2024);
- Préparation de l'arbitrage et présence au Tribunal administratif du travail (TAT) en regard des exigences de diplomation non respectées par la Ville lors d'affichages et d'embauches (Montréal – 2023-2024);
- Gestion complexe des griefs, notamment à la suite des effets de la fin de la suspension des délais instaurée lors de la pandémie (Montréal - 2023);
- Discussions avec les Relations de travail en regard du respect par la Ville des 28 heures de formation prévues à la convention collective et mise en place de mesures visant à faire respecter cet avantage conventionné pour chacun des professionnels (Montréal – 2023-2024);
- Rencontres avec le comité de consultation de la Ville sur la démarche de mobilisation et consultations intersyndicales (Montréal – 2023-2024);
- Échanges avec les Relations de travail en regard du contrat-type relatif aux prêts de services (Montréal – 2023).

CONVENTION COLLECTIVE

La préparation et la négociation de conventions collectives a été une activité importante en 2023 et le sera également en 2024.

32 journées de négociation prévues, auxquelles s'ajoutent approximativement 35 journées de préparation (2024).

Accréditation Montréal

- Vigie du respect de la mise en application de la convention collective, incluant le respect des avantages négociés par l'application de la lettre d'entente sur le télétravail (2023-2024);
- Travaux sur plusieurs semaines pour la préparation et l'incorporation de l'ensemble des préoccupations des professionnels et syndicales au cahier de demandes syndicales, introduits par une importante tournée syndicale auprès des membres, laquelle a connu un grand succès (11 rencontres et 325 professionnels rencontrés) (2023);

- Dépôt à l'assemblée générale et approbation par celle-ci du cahier de demandes syndicales pour la prochaine convention collective (2023-2024).

Accréditation Dorval

- Assemblées générales pour la confection et l'adoption du cahier de demandes syndicales. Demande de médiation par le Syndicat et dépôt au Tribunal administratif du travail (TAT) d'une plainte de négociation de mauvaise foi compte tenu du refus de négocier de la Cité de Dorval. Révision du mandat de négociation à la suite de l'absence de volonté de négocier de la part de la Cité de Dorval. Échanges fructueux avec le Directeur général de la Cité de Dorval pour en arriver, en décembre 2023, à une entente de principe à la suite du mandat révisé. Réception, en décembre 2023 et en janvier 2024, d'une requête en accréditation selon l'article 25 suivie d'une ordonnance en suspension des négociations dans le cadre d'une opération de maraudage. Fin de la représentation (2023-2024).

Accréditation Côte Saint-Luc

- Préparation en vue d'amorcer la négociation. Assemblée générale pour l'adoption du cahier syndical et établissement d'un calendrier de négociation avec la Ville pour entamer la négociation en 2024. Apport important des représentants syndicaux permettant d'avoir des bases solides pour la négociation (2023-2024).

Accréditation Ville-Mont-Royal

- Début des négociations en 2023 et poursuite en 2024. Apport important des représentants syndicaux permettant d'avoir des bases solides pour la négociation (2023-2024).

Accréditation Westmount

- Début des négociations en 2023 et poursuite en 2024. Implication accrue et apport important des représentants syndicaux permettant d'avoir des bases solides pour la négociation (2023-2024).

SERVICE AUX MEMBRES

- Défense de tous les professionnels aux prises avec des mesures disciplinaires ou touchés par un climat de travail requérant une intervention (2023-2024) :

Le service aux membres est de plus en plus sollicité, principalement dû au style de gestion de l'Employeur qui a délégué localement aux gestionnaires l'application et l'interprétation de la convention collective, occasionnant des disparités importantes dans les unités.

- Traitement des demandes d'information provenant des directeurs syndicaux et des membres;

- Formation des nouveaux directeurs de sections et autres représentants syndicaux sur différents aspects de la convention collective, notamment les responsabilités et les délais, ainsi que les nouveautés en matière de jurisprudence.
- Plusieurs accompagnements de professionnels représentant un nombre important de journées et de déplacements ont été déployés en 2023. Plusieurs griefs ont été soumis et sont en attente d'arbitrage;
- Les auditions représentent une part importante du travail par la présence en arbitrage et la préparation qui s'impose.
 - Préparation et dépôt de griefs ou obtention de lettres d'entente et de transactions/quittances;
 - Accompagnement de membres en audition au Bureau du contrôleur général, au Respect de la personne ou dans les unités, lors des enquêtes, de remise de mesures disciplinaires pouvant mener à des griefs, de retours progressifs de congé de maladie, de situations de climat de travail et de harcèlement ainsi qu'aux auditions de griefs;
 - Interventions multiples, notamment pour des problématiques de harcèlement, d'autonomie professionnelle, de gestion du temps, d'horaires non conformes à la convention collective, de protection des professionnels ayant une condition de santé précaire;
 - Réponses aux nombreuses questions des membres sur les conventions collectives, les régimes de retraite et les assurances collectives;
 - Réponses aux très nombreuses questions relatives aux horaires de travail, aux aménagements de bureaux en présentiel nécessitant des inspections des lieux de travail, aux mesures sanitaires et à différents aspects et exigences marqués du télétravail.
- Rencontres, en mode virtuel, avec les nouveaux membres dans le but de présenter les membres de l'exécutif et l'équipe interne et de faire connaître le rôle que joue le Syndicat auprès des membres : 7 rencontres - 84 nouveaux membres rencontrés en 2023 (2023-2024);
- Rencontres ciblées entre membres de l'exécutif, directeurs de sections et membres de sections pour échanger sur les problématiques distinctes à chacune des unités d'affaires (2024);
- Rencontres de comités mixtes de relations professionnelles (2023-2024);
- Interventions se soldant par 46 griefs et 26 lettres d'entente, notamment pour le travail à temps partiel (2023);
- Sélection et organisation de midis-conférences en collaboration avec la Ville (2023-2024);
- Interventions liées aux enjeux du dossier des assurances collectives, telles que : refus d'indemniser des professionnels pour une dépression reliée au travail, refus de payer certains médicaments, même avec formulaire de patient d'exception, arrêt de prestation après

18 mois, transfert suggéré d'indemnisation par la Régie des rentes, arrêt de prestations lors d'enquêtes pour évaluer l'invalidité, protection des professionnels à risque (2023-2024);

- Organisation du suivi et de la relève lors des départs reliés à la fin de mandat des élus représentant le Syndicat (2023-2024);
- Soutien de membres en absence pour maladie de longue durée que l'assureur voulait pousser vers l'indemnisation par la Régie des rentes ou le retour au travail après 18 mois (2023-2024);
- Interventions auprès des Relations de travail pour faire respecter les conventions collectives (2023-2024);

ADMINISTRATION

- À la suite de l'approbation par l'Assemblée générale de la nouvelle politique de placement, analyse de marché comparative visant à établir les avantages financiers à long terme associés à l'achat d'un local pour loger les opérations du Syndicat (Montréal – 2024);
- Suivant l'approbation par l'Assemblée générale de la nouvelle politique de placement, implantation administrative des recommandations de celle-ci (Montréal – 2023-2024);
- Production des états financiers vérifiés 2022 et 2023 (2023-2024);
- Plan de travail et mise en application des exigences associées à la Loi 25 (Nouvelles dispositions protégeant la vie privée des Québécois) (2023-2024);
- Mise à jour d'encadrements administratifs (2024);
- Dans le cadre des travaux de réflexion organisationnelle pour répondre aux demandes croissantes et complexes en relations de travail, pour s'approprier les opérations comptables à l'interne, pour répondre au besoin d'un répondant pour les dossiers d'assurance et régime de retraite et pour assurer une pleine représentativité syndicale, création et comblement d'un poste de technicien·ne en relations industrielles, d'un·e responsable de la vie syndicale et des communications et du renouvellement du contrat pour le traitement des dossiers des membres dans les domaines de la retraite et des assurances (2023-2024);
- Transfert de fournisseur pour l'ensemble des opérations informatiques du Syndicat (2024);
- Tenue de livre et confection des paies (2023-2024);
- Mise en place d'outils de travail plus performants au niveau de l'administration du Syndicat (2023-2024);
- Production des budgets annuels 2023 et 2024 et des évolutions budgétaires 2023 et 2024 (2023-2024);

- Production de la reddition de compte financière 2022 et 2023, des réalisations 2022 et 2023 et de la planification stratégique 2023 et 2024 (2023-2024);
- Tenue de 8 séances du Bureau de direction (4 régulières, 4 extraordinaires en sus des séances de formation), de 23 séances du CE (8 régulières et 15 extraordinaires) et 13 assemblées générales : 1 assemblée statutaire, 1 assemblée ordinaire, 1 assemblée d'accréditation - Montréal et 10 assemblées d'accréditation au sein des villes reconstituées (2023);
- Transfert des données des griefs non actifs et alimentation et vigie continues du système intégré de suivi de dossiers des membres (2023-2024);
- Recherche d'un accompagnement professionnel pour la confection, la production et la mise en place de processus, notamment pour documenter les étapes d'une négociation collective, des ententes entre les parties et de la production de griefs (2023-2024);
- Suivi du parc informatique et de son renouvellement, le cas échéant (2023-2024);
- Suite de l'analyse du sous-comité de travail issu du Bureau de direction visant à fournir l'équipement informatique nécessaire à l'accomplissement des tâches des directeurs de section (2023-2024);
- Recherche d'un courtier en assurance en vue du remplacement ou bonification de la couverture d'assurance responsabilité des gestionnaires et des représentants syndicaux du Syndicat pour qu'elle soit mieux adaptée aux opérations du Syndicat (2023-2024);
- Audit du registrariat visant à rectifier certaines anomalies décelées et à intégrer des liens avec le système de suivi de dossier des membres (2024);
- Modification de la notion de quorum relative aux assemblées stipulées aux statuts et règlements (2023-2024);
- Organisation de 2 événements de partage pour la communauté des professionnels, soit l'un sur l'intelligence artificielle et l'autre sur le Régime de retraite - Montréal (2023). Organisation de 2 autres événements (2024);
- Implantation des décisions relatives à la réflexion organisationnelle au sein de l'équipe interne du Syndicat, incluant un repositionnement essentiel à la suite de la croissance du nombre de membres et de la complexité des litiges. Suite de la réorganisation de la structure des effectifs et des pratiques visant les communications, l'administration, le service aux membres et la vie syndicale (2023-2024);
- Suite de la mise en place d'un comité de travail formé par des membres du Bureau de direction dans le but de recommander une mise à jour des outils, des moyens de communication internes et des solutions associées à l'attractivité des représentants syndicaux. Rencontres de travail pour mettre en place de meilleures pratiques et outils pour encadrer les interventions syndicales (2023-2024);

- Organisation des assemblées générales, des bureaux de direction et de la tournée syndicale (2023-2024);
- Activités associées à notre Politique de solidarité et présence au Salon du livre pour appuyer l'organisme récipiendaire du don du Syndicat (2023);
- Production de l'ensemble des procès-verbaux des instances (2023-2024).

RÉGIME DE RETRAITE

- Contestation de la constitutionnalité de la Loi 15 : Opinion d'expert liée au dépôt des différents mémoires par les procureurs respectifs. Préparation et dépôt des documents dans le but d'être entendu à la Cour Suprême (2023-2024);
- Rencontres mensuelles et participation aux séances extraordinaires de la Commission du régime de retraite (Montréal) et participation aux différentes formations et colloques (2023-2024);
- Diverses opinions concernant des ententes relatives à la distribution d'excédents d'actifs des différents régimes (2023-2024);
- Suivis et nominations, le cas échéant, de fiduciaires syndicaux au sein des Commissions des régimes de retraite des villes reconstituées (2024);
- Suite de l'initiative du regroupement intersyndical de la Ville de Montréal lié au dépôt à la Ville d'une orientation relative à la structure d'opérations de la gestion des placements de la Caisse commune des régimes de retraite (Montréal – 2023-2024);
- Traitement de certaines demandes d'informations provenant des membres quant aux régimes de retraite, notamment pour les rachats de services passés et les dispositions du régime (2023-2024);
- Finalité de la politique de financement du régime de retraite imposée par Retraite Québec à la suite de la loi 15 et approbation par l'assemblée générale (Montréal – 2023). Suite des échanges avec certaines villes reconstituées concernant les politiques de financement des régimes de retraite qui furent approuvées unilatéralement (villes reconstituées – 2023-2024);
- Suite de la révision de la proposition des nouvelles versions du règlement du régime de retraite et du règlement du régime surcomplémentaire et poursuite des travaux et échanges avec la Ville de Montréal (2023-2024);
- Rencontres liées à l'étude actifs/passifs relative aux orientations à prendre pour les deux (2) volets du régime depuis la Loi 15 (Montréal – 2023-2024)
- Membre participant à l'Observatoire de la retraite, au Sommet sur la retraite et à des travaux visant à constituer un Conseil consultatif des partenaires de la retraite (2023-2024);

- Participation au comité technique sur les enjeux associés au régime de retraite (Montréal – 2023-2024);
- Révision des délégations faites par la Commission du régime de retraite au Bureau du régime de retraite et à la Caisse commune et regard sur les possibles conflits d'intérêts (Montréal – 2023-2024);
- Élaboration et proposition à l'Employeur d'un plan de retraite progressive dans le cadre du comité conventionné (Montréal – 2023-2024);
- Travaux liés à une enquête sur la rémunération dans le contexte des négociations (2024).

COMITÉS

- Refonte des règlements du régime de retraite et du régime surcomplémentaire (Montréal – 2023-2024);
- Élections – organisation des élections statutaires (2023-2024);
- Activités annuelles du Comité de surveillance (2023-2024);
- Rencontres des comités mixtes de relations professionnelles (2023-2024);
- Rencontres du comité mixte de griefs (Montréal – 2023-2024);
- Travaux des comités paritaires conventionnés : comité de classification des fonctions, comité sur les bibliothécaires occasionnels à temps partiel, comité sur la conciliation travail/retraite, comité sur les assurances collectives, comité sur la productivité et le travail à un tiers, comité sur les occasionnels et comité sur l'environnement et la sécurité (Montréal – 2023-2024);
- Comité du Bureau de direction – Outils, communications internes et attractivité du représentant syndical (OCIARS) (2023-2024);
- Comité de solidarité (2024);
- Comité mixte de développement professionnel (CMDP) : En sus de l'octroi de sommes pour les projets proposés par les professionnels, plusieurs rencontres pour établir des processus aux fins d'améliorer la prise de décision de chaque dossier soumis (Montréal – 2023-2024);
- Comités SST locaux (2023-2024);
- Comité sur la lutte contre le racisme et la discrimination (Montréal – 2024).

COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET MOBILISATION

- Poursuite de la collaboration avec TACT Inc. pour maintenir une présence lors d'événements médiatisés (2023-2024);

- Développement (2023) et lancement d'une nouvelle phase de notre campagne de notoriété (2024);
- Développement (2023) et lancement d'une nouvelle phase de notre campagne de notoriété au moyen de supports permettant de générer une grande portée et un impact pour se démarquer (1^{er} au 21 avril 2024) :
 - 25 posters, ainsi que les 195 affiches disposées sur les autobus;
 - Couverture des secteurs densément peuplés et achalandés de l'île en plus d'une présence sur les axes autoroutiers importants de la métropole.
- Maintien des relations avec nos partenaires et autres syndicats de professionnels, notamment en regard de la prochaine négociation de la convention collective (Montréal – 2023-2024);
- Poursuite du travail de terrain pour favoriser une plus grande mobilisation (2023-2024);
- Valorisation du rôle de directeur syndical et de représentant local (2023-2024);
- Publication de 15 Profils Express et 20 Mémos destinés aux membres (2023);
- Maintien des relations publiques et des communiqués de presse, le cas échéant (2023-2024);
- Communiqués « Info-Négociation » relatifs à la négociation des conventions collectives (2024).

Production de 15 Profils *Express* et 20 Mémos comme média d'information et de recommandations (2023) :

PROFILS EXPRESS

- 2023-01-30 : Banque d'heures Covid-19 et gestion des autres banques d'heures
- 2023-02-09 : Tournée syndicale – Convention collective
- 2023-02-21 : Tournée syndicale – Changement de lieu et documents de réflexion
- 2023-02-22 : Banque d'heures Covid-19 – Complément d'information pour les professionnel·les provisoires
- 2023-03-06 : Événement pour les professionnels sous le thème de « l'intelligence artificielle »
- 2023-03-20 : Tournée syndicale – Convention collective – Changement de lieu
- 2023-04-06 : Tournée syndicale – Convention collective – Annulation de la rencontre du 6 avril 2023
- 2023-05-01 : Tournée syndicale virtuelle
- 2023-06-16 : Fin de tournée syndicale – Un remerciement pour votre participation
- 2023-06-30 : Délais pour déposer un grief
- 2023-07-10 : Entente sur les congés parentaux
- 2023-09-29 : Des nouvelles de l'état d'avancement du grief relatif à la lettre d'entente 92-V-03
- 2023-10-19 : Un 5@7 à l'intention des professionnels
- 2023-11-06 : Rappel – Un 5@7 à l'intention des professionnels
- 2023-11-22 : Décision – Grief SPPMM18-60 – Lettre d'entente 92-V-03

MÉMOS

- 2023-02-16 : Élections au Comité exécutif – Appel de candidatures
- 2023-03-01 : Rappel - Élections au Comité exécutif – Appel de candidatures
- 2023-03-09 : Candidatures reçues pour les postes à la vice-présidence - Administration et Finances et à la vice-présidence - Section 2
- 2023-03-09 : Avis d'élection – Appel de candidatures – Postes vacants au Bureau de direction
- 2023-03-09 : Mise à jour – Candidatures pour le poste à la vice-présidence – Section 2
- 2023-03-15 : Rappel – Avis d'élection – Appel de candidatures – Postes vacants au Bureau de direction
- 2023-03-16 : Avis de convocation – Assemblée générale statutaire du 28 mars 2023
- 2023-03-23 : Rappel – Avis de convocation – Assemblée générale statutaire du 28 mars 2023
- 2023-06-02 : Grève des cols bleus - Westmount
- 2023-10-26 : Avis d'élection au poste à la vice-présidence – Section 2 – Appel de candidatures
- 2023-11-08 : À vos agendas! – Assemblée générale ordinaire et assemblée d'unité d'accréditation - Montréal du 5 décembre 2023
- 2023-11-09 : Rappel – Avis d'élection au poste à la vice-présidence – Section 2 – Appel de candidatures
- 2023-11-20 : Avis de convocation – Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2023
- 2023-11-20 : Avis de convocation – Assemblée générale d'unité d'accréditation - Montréal du 5 décembre 2023
- 2023-11-23 : Conférence-midi – Hyperconnectivité
- 2023-11-29 : Rappel – Avis de convocation – Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2023
- 2023-11-29 : Rappel – Avis de convocation – Assemblée générale d'unité d'accréditation - Montréal du 5 décembre 2023
- 2023-12-04 : Accès pour les assemblées générales du 5 décembre 2023
- 2023-12-06 : Visionnement – Conférence-midi – Hyperconnectivité
- 2023-12-19 : Vœux des Fêtes 2023

**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET
PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL**

	Budget 2024	Budget 2023	Réel 2023	Réel 2022	Réel 2023 moins Budget 2023	Réel 2023 / Budget 2023	Réel 2023 / Réel2022	Budget 2024 / Budget 2023	2023 % Total des Produits
PRODUITS									
Cotisations	2 785 000 \$	2 552 841 \$	2 662 344 \$	2 420 912 \$	109 503 \$	4,29%	9,97%	9,09%	87,95%
Libérations syndicales	260 000 \$	274 396 \$	253 947 \$	248 288 \$	-20 449 \$	-7,45%	2,28%	-5,25%	8,21%
Revenus sur placements	116 500 \$	77 370 \$	109 406 \$	79 565 \$	32 036 \$	41,41%	37,51%	50,58%	3,68%
Fonds d'éducation syndicale	3 000 \$	5 000 \$	2 691 \$	2 781 \$	-2 309 \$	-46,18%	-3,24%	-40,00%	0,09%
Autres revenus	2 000 \$	2 000 \$	12 611 \$	6 156 \$	10 611 \$	530,55%	104,86%	0,00%	0,06%
TOTAL DES PRODUITS	3 166 500 \$	2 911 607 \$	3 040 999 \$	2 757 702 \$	129 392 \$	4,44%	10,27%	8,75%	100,00%
CHARGES									
Services professionnels	824 500 \$	584 397 \$	462 214 \$	532 161 \$	122 183 \$	26,43%	-13,14%	41,09%	26,04%
Libérations syndicales	758 300 \$	897 981 \$	607 595 \$	659 592 \$	290 386 \$	47,79%	-7,88%	-15,56%	23,95%
Charges salariales	836 400 \$	768 496 \$	635 240 \$	434 712 \$	133 256 \$	20,98%	46,13%	8,84%	26,41%
Administration générale	377 300 \$	337 233 \$	277 421 \$	271 592 \$	59 812 \$	21,56%	2,15%	11,88%	11,92%
Frais de réunion et de représentation	228 000 \$	226 000 \$	149 839 \$	77 357 \$	76 161 \$	50,83%	93,70%	0,88%	7,20%
Communications	142 000 \$	97 500 \$	84 145 \$	66 742 \$	13 355 \$	15,87%	26,08%	45,64%	4,48%
TOTAL DES CHARGES	3 166 500 \$	2 911 607 \$	2 216 454 \$	2 042 156 \$	695 153 \$	31,36%	8,53%	8,75%	100,00%
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	0 \$	0 \$	824 545 \$	715 546 \$					

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL				
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES				
	Budget	Budget modifié	Réel	Réel
	2024	2023	2023	2022
SERVICES PROFESSIONNELS				
Services juridiques et actuariels - conventions et griefs	370 000 \$	324 797 \$	300 202 \$	370 477 \$
Services juridiques - régime de retraite	50 000 \$	26 500 \$	23 274 \$	38 130 \$
Services actuariels - régime de retraite	50 000 \$	50 000 \$	29 329 \$	15 406 \$
Trésorerie	32 000 \$	27 500 \$	23 211 \$	23 305 \$
Mandat informatique	110 000 \$	43 100 \$	42 340 \$	43 832 \$
Formation	40 000 \$	15 000 \$	8 161 \$	7 623 \$
Divers services professionnels	172 500 \$	97 500 \$	35 697 \$	33 388 \$
	824 500 \$	584 397 \$	462 214 \$	532 161 \$
LIBÉRATIONS SYNDICALES				
Vice-Présidence - service aux membres	332 500 \$	425 679 \$	303 963 \$	280 970 \$
Présidence	133 500 \$	151 639 \$	133 366 \$	130 780 \$
Administration et gestion	147 300 \$	146 163 \$	142 418 \$	132 572 \$
Comités statutaires	70 000 \$	93 000 \$	27 112 \$	66 064 \$
Comités spéciaux	45 000 \$	46 500 \$	736 \$	48 494 \$
Comités conventionnés	30 000 \$	35 000 \$	0 \$	712 \$
	758 300 \$	897 981 \$	607 595 \$	659 592 \$
CHARGES SALARIALES				
Conseillers en relation de travail	258 500 \$	233 409 \$	236 258 \$	178 918 \$
Autres employés	235 000 \$	223 470 \$	149 298 \$	69 076 \$
Allocation membres exécutifs	73 200 \$	73 200 \$	73 104 \$	71 670 \$
Charges sociales	92 000 \$	81 417 \$	56 989 \$	44 218 \$
Secrétaire et technicienne en relations industrielles	172 700 \$	152 000 \$	116 277 \$	68 244 \$
Accréditations et compétence	5 000 \$	5 000 \$	3 314 \$	2 586 \$
	836 400 \$	768 496 \$	635 240 \$	434 712 \$

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX DE MONTRÉAL				
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES				
	Budget	Budget modifié	Réel	Réel
	2024	2023	2023	2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Loyer	47 000 \$	47 000 \$	41 491 \$	49 876 \$
Taxes municipales	23 300 \$	23 300 \$	23 229 \$	23 229 \$
Entretien et sécurité	30 500 \$	21 400 \$	24 043 \$	21 413 \$
Amortissement	100 000 \$	96 359 \$	84 141 \$	90 859 \$
Fournitures	20 000 \$	15 000 \$	15 406 \$	19 965 \$
Dons	27 000 \$	22 154 \$	19 536 \$	11 176 \$
Téléphones	35 000 \$	28 220 \$	26 678 \$	22 388 \$
Assurances	36 000 \$	29 900 \$	33 507 \$	26 449 \$
Services de paie	2 000 \$	1 500 \$	1 385 \$	1 290 \$
Frais financiers	1 000 \$	500 \$	60 \$	55 \$
Équipement	10 500 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$
Transport	15 000 \$	10 000 \$	7 944 \$	4 892 \$
Autres	30 000 \$	31 900 \$	1 \$	0 \$
	377 300 \$	337 233 \$	277 421 \$	271 592 \$
FRAIS DE RÉUNION ET REPRÉSENTATION				
Assemblées des membres	145 000 \$	160 000 \$	97 908 \$	72 560 \$
Bureau de direction	25 000 \$	6 000 \$	3 362 \$	1 944 \$
Exécutif	8 000 \$	5 000 \$	0 \$	1 038 \$
Autres comités	50 000 \$	55 000 \$	48 569 \$	1 815 \$
	228 000 \$	226 000 \$	149 839 \$	77 357 \$
COMMUNICATIONS				
Campagne de notoriété	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	60 000
Relations publiques	10 000 \$	5 000 \$	3 445 \$	307
Site web	25 000 \$	10 000 \$	3 400 \$	5 480
Conférences – midi	6 000 \$	4 000 \$	2 300 \$	955
Divers	26 000 \$	3 500 \$	0 \$	0 \$
	142 000 \$	97 500 \$	84 145 \$	66 742 \$

Bilan
31 décembre, 2023

	Fonds d'administration	Fonds de défense professionnelle	2023 Total	2022 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	4 878 444 \$	958 \$	4 879 402 \$	4 084 615 \$
Débiteurs	159 139 \$		159 139 \$	154 805 \$
Frais payés d'avance	7 145 \$		7 145 \$	10 339 \$
Placements réalisables à court terme	574 039 \$		574 039 \$	1 161 221 \$
Avance interfonds		5 388 363 \$		
	5 618 767 \$	5 389 321 \$	5 619 725 \$	5 410 980 \$
PASSIF				
PLACEMENTS	3 502 122 \$		3 502 122 \$	2 836 650 \$
ENCAISSE RÉSERVÉE			0 \$	506 126 \$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 907 \$		46 907 \$	52 750 \$
ACTIFS INCORPORELS	129 176 \$		129 176 \$	192 508 \$
	9 296 972 \$	5 389 321 \$	9 297 930 \$	8 999 014 \$
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	170 967 \$		170 967 \$	225 349 \$
Libération syndicale à payer	350 994 \$		350 994 \$	821 641 \$
Avance interfonds	5 388 363 \$			
	5 910 324 \$		521 961 \$	1 046 990 \$
AVANTAGE INCITATIF À LA LOCATION	1 000 \$		1 000 \$	1 600 \$
	5 911 324 \$		522 961 \$	1 048 590 \$
SOLDES DE FONDS				
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	176 083 \$		176 083 \$	245 258 \$
NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	3 209 565 \$		3 209 565 \$	2 873 999 \$
GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE		5 389 321 \$	5 389 321 \$	4 831 167 \$
	3 385 648 \$	5 389 321 \$	8 774 969 \$	7 950 424 \$
	9 296 972 \$	5 389 321 \$	9 297 930 \$	8 999 014 \$

Composition des sections - Bureau de direction du SPPMM	
<u>20 Sections</u>	<u>Directrice/directeur</u>
<p>Section 1 – <i>Direction générale / BVG / BIG / SPO / PARA</i> <u>168 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction générale (Uadm 02) • Bureau du vérificateur général (Uadm 06) • Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (Uadm 11) • Ombudsman de Montréal (Uadm 26) • Service des ressources humaines (Uadm 36) • Bureau de l'Inspecteur général (Uadm 46) • Sociétés et organismes paramunicipal (Office de consultation publique de Montréal et Conseil des arts) (Uadm 80) 	VACANT
<p>Section 2 – <i>Expérience citoyenne et communications / Concertation arrondissements</i> <u>142 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de la concertation des arrondissements (Uadm 24) • Service de l'expérience citoyenne et des communications (Uadm 27) 	Coline Hallier
<p>Section 3 – <i>Finances</i> <u>164 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service des finances (Uadm 04) • Bureau des régimes de retraite (Uadm 60) 	Daniel Sierra

Composition des sections - Bureau de direction du SPPMM	
<u>20 Sections</u>	<u>Directrice/directeur</u>
<p>Section 4 – Dév. économique / MRA / Appro <u>176 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service du développement économique (Uadm 05) • Bureau du taxi de Montréal – Paramunicipal (Uadm 20) • Service du matériel roulant et des ateliers (Uadm 33) • Agence de mobilité durable. (Uadm 38) • Service de l’approvisionnement (Uadm 39) 	Isabel Maicas
<p>Section 5 – STI / A <u>304 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service des technologies de l’information (Uadm 42-00-01-02-03) 	VACANT
<p>Section 6 – STI / B <u>99 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service des technologies de l’information (Uadm 42-04-05-06) 	VACANT
<p>Section 7 –STI / C <u>70 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service des technologies de l’information (Uadm 42-07-08-09-10) 	Nikolaos Tzortzinias

Composition des sections - Bureau de direction du SPPMM	
<u>20 Sections</u>	<u>Directrice/directeur</u>
<p>Section 8 – Environnement / SIRR / Eau <u>122 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de l’environnement (Uadm 23) • Service des infrastructures du réseau routier (Uadm 28) • Service de l’eau (Uadm 49) 	Gabriel Banica
<p>Section 9 – Culture / Dépenses communes <u>74 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de la culture (Uadm 25) • Dépenses communes autres que Bureau des régimes de retraite (Uadm 60) 	VACANT
<p>Section 10 – Grands parcs / Espace pour la vie <u>170 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Uadm 21) • Service de l’espace pour la vie (Uadm 29) 	VACANT
<p>Section 11 – Urbanisme et mobilité <u>159 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de la mise en valeur du territoire (Uadm 34) (comprend Urbanisme et mobilité) 	VACANT

Composition des sections - Bureau de direction du SPPMM	
<u>20 Sections</u>	<u>Directrice/directeur</u>
<p>Section 12 – SPVM / SSIM <u>160 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de sécurité incendie de Montréal (Uadm 10) • Service de police de la Ville de Montréal (Uadm 37) 	Arianne Justafort
<p>Section 13 – Évaluation foncière / Greffe / Affaires juridiques <u>96 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service du greffe (Uadm 03) • Service de l'évaluation foncière (Uadm 16) • Service des affaires juridiques (Uadm 41) 	Julien Allard-Provost
<p>Section 14 – Gestion et planification immobilière <u>179 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de la gestion et de la planification immobilière (Uadm 18) • Service de la stratégie immobilière (Uadm 22) 	VACANT
<p>Section 15 – Habitation / Diversité et inclusion sociale <u>107 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de l'habitation (Uadm 13) • Service de la diversité et de l'inclusion sociale (Uadm 19) 	VACANT

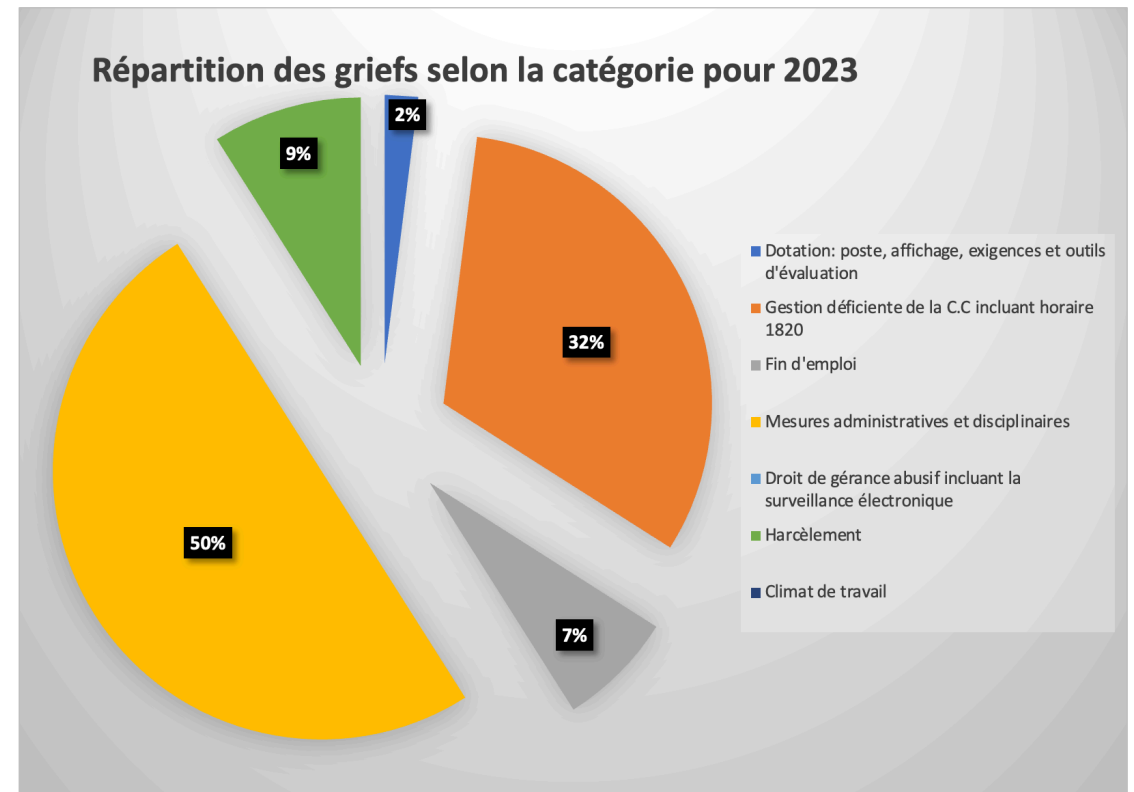
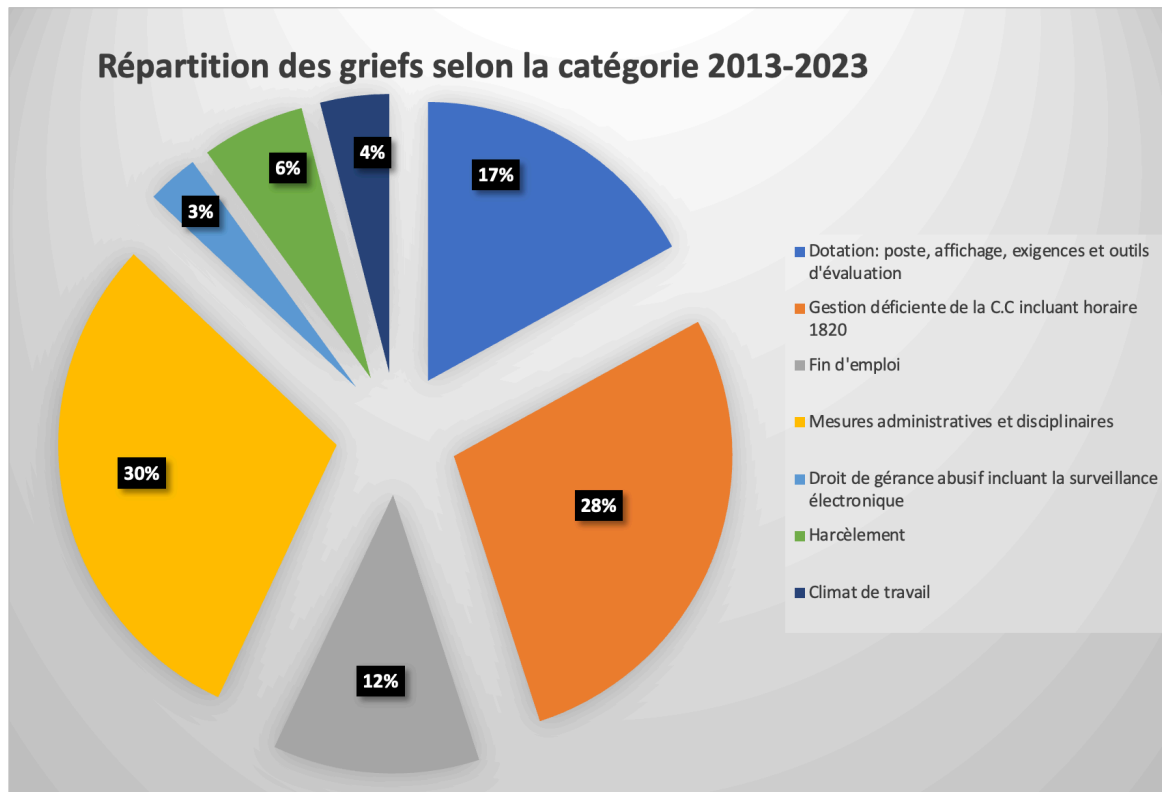
Composition des sections - Bureau de direction du SPPMM	
<u>20 Sections</u>	<u>Directrice/directeur</u>
<p>Section 16 – Arrondissements Est <u>203 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Anjou (Uadm 79) Rep. loc. : Anouk Sévigny • Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (Uadm 55) : • Montréal-Nord (Uadm 87) : • Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (Uadm 51) Rep. loc. : Joachim Luppens • Saint-Léonard (Uadm 85) : 	Martin Lizotte
<p>Section 17 – Arrondissements Centre–Nord <u>146 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ahuntsic–Cartierville (Uadm 56) Rep. loc. : Linda Lajeunesse • Rosemont–La Petite-Patrie (Uadm 57) Rep. loc. : Adina Iacob • Villeray–St-Michel–Parc-Extension (Uadm 58) Rep. loc. : Pascale Collard 	Clothilde-Béré Pelletier
<p>Section 18 – Arrondissements Centre–Centre Ouest <u>195 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plateau-Mont-Royal (Uadm 54) • Ville-Marie (Uadm 52) • Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Uadm 59) • Outremont (Uadm 75) 	Pascal McCool

Composition des sections - Bureau de direction du SPPMM	
<u>20 Sections</u>	<u>Directrice/directeur</u>
<p>Section 19 – <i>Arrondissements Ouest</i> <u>233 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Île-Bizard–Ste-Geneviève (Uadm 76) • Lachine (Uadm 88) • LaSalle (Uadm 89) • Pierrefonds–Roxboro (Uadm 82) • Saint-Laurent (Uadm 86) • Le Sud-Ouest (Uadm 53) • Verdun (Uadm 83) <p style="margin-left: 20px;">Rep. loc. : David Gagné Côté</p>	Dumitru Proca
<p>Section 20– <i>Banlieue de l'agglomération</i> <u>41 syndiqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Côte-St-Luc : Rep. loc. : Mélanie Rothpan Substitut : Daniel Gwynn • Mont-Royal : Rep. loc. : Carolyne Lachance • Pointe-Claire • Westmount : Rep. loc. : Pia Savoie 	Vincent Gasparini

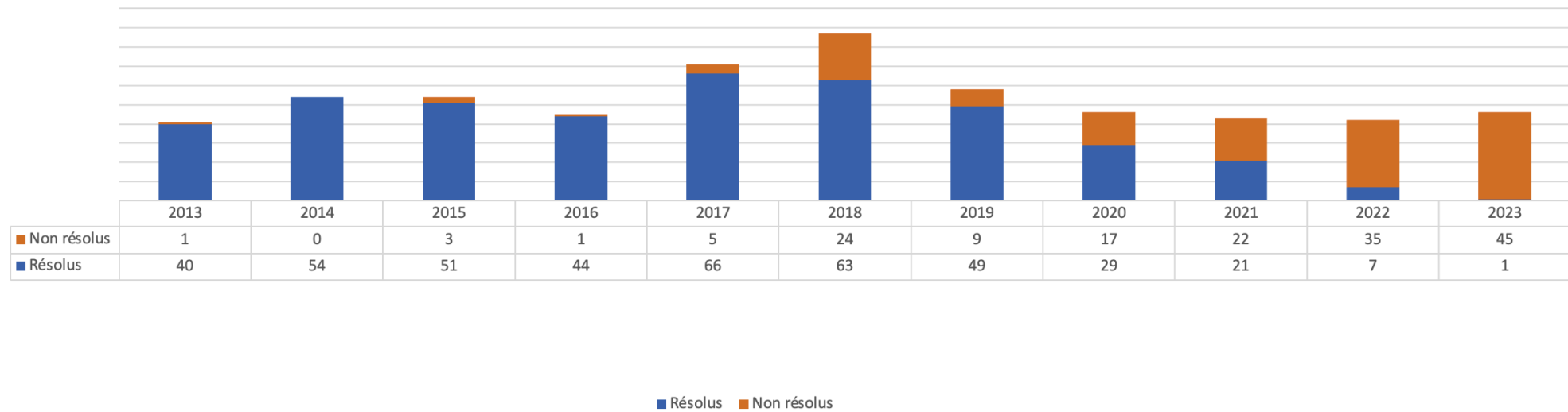
Catégories

Dotation: poste, affichage, exigences et outils d'évaluation
 Gestion déficiente de la C.C incluant horaire 1820
 Fin d'emploi
 Mesures administratives et disciplinaires
 Droit de gérance abusif incluant la surveillance électronique
 Harcèlement
 Climat de travail
Total année
Non résolus
Résolus
Taux de résolution

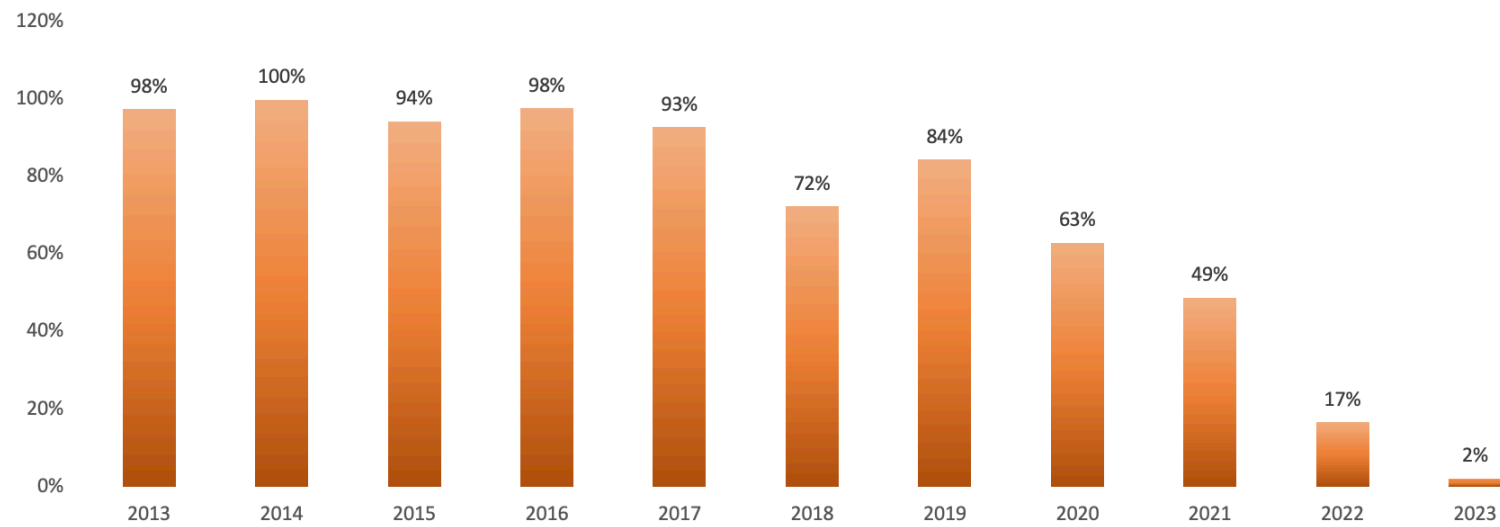
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Dotation: poste, affichage, exigences et outils d'évaluation	20	15	12	12	12	15	4	1	4	6	1	102
Gestion déficiente de la C.C incluant horaire 1820	8	16	9	6	29	38	8	13	10	11	15	163
Fin d'emploi	4	3	16	9	8	7	8	6	1	3	3	68
Mesures administratives et disciplinaires	6	15	8	10	15	17	30	12	23	17	23	176
Droit de gérance abusif incluant la surveillance électronique	0	2	5	3	3	2	1	4	0	1	0	21
Harcèlement	2	1	3	2	3	4	3	8	2	3	4	35
Climat de travail	1	2	1	3	1	4	4	2	3	1	0	22
Total année	41	54	54	45	71	87	58	46	43	42	46	587
Non résolus	1	0	3	1	5	24	9	17	22	35	45	162
Résolus	40	54	51	44	66	63	49	29	21	7	1	425
Taux de résolution	98%	100%	94%	98%	93%	72%	84%	63%	49%	17%	2%	79%



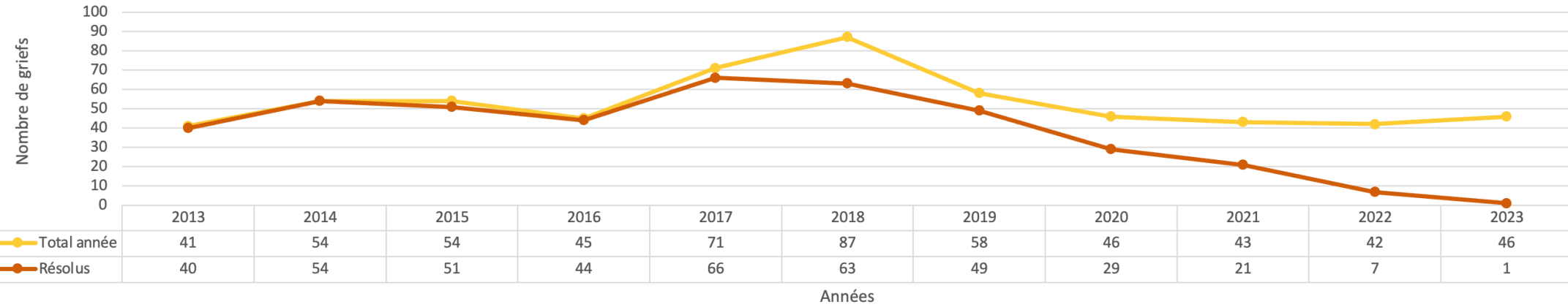
Nombre de griefs résolus et non-résolus par année 2013-2023



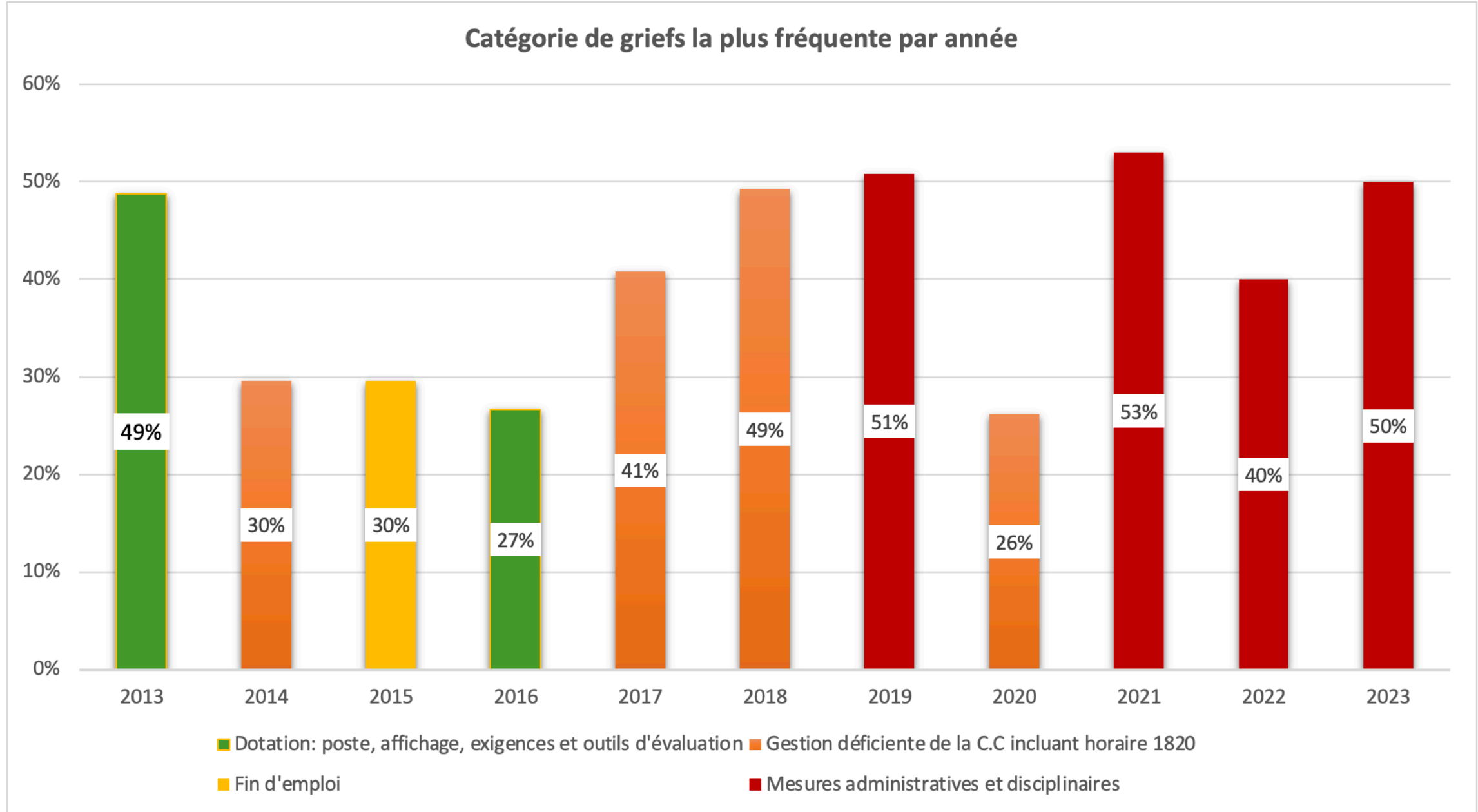
Taux de résolution de griefs de janvier 2013 à décembre 2023



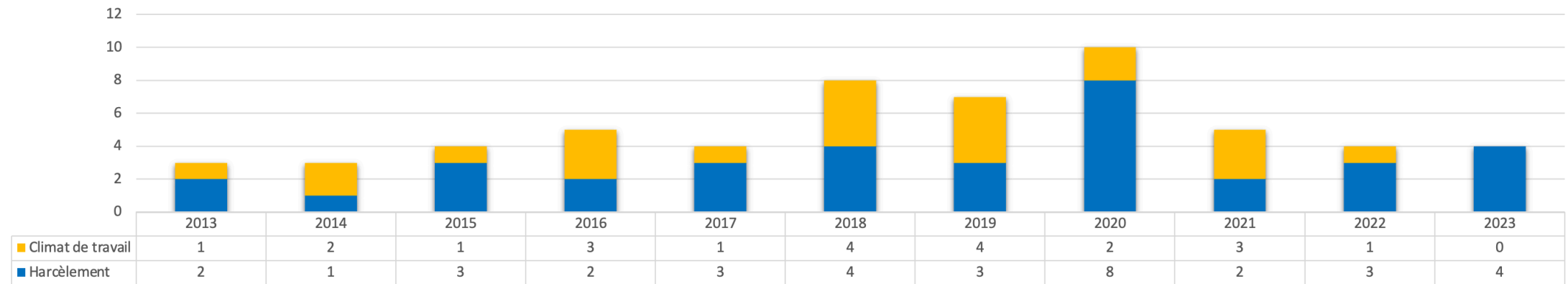
Nombre de griefs année et résolus



—●— Total année —●— Résolus



Cumulatif des plaintes de harcèlement et du climat de travail de janvier 2013 à décembre 2023



■ Harcèlement ■ Climat de travail

L'EXPERTISE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS MUNICIPAUX FAIT BATTRE LE CŒUR DE VOTRE VILLE.



Notre travail ne se voit pas, il se vit.
Parce que derrière chacun des services, projets
et innovations qui accompagnent votre quotidien,
il y a les idées et l'expertise des professionnelles et
professionnels municipaux de l'agglomération de Montréal.

